

**ARRÊTÉ DEP-2024-501 PORTANT NOMINATION DU JURY DE LA MENTION
COMPLEMENTAIRE DE NIVEAU 3 AIDE A DOMICILE**

Le Directeur du Service interacadémique des examens et concours :

Vu les articles D 222-31 à D 222-33, D 337-158 du code de l'éducation ;

Vu l'arrêté du 10 septembre 2004 portant création de la mention complémentaire de niveau 3 Aide à domicile ;

Vu l'arrêté rectoral DEP-2024-1002 conjoint nommant les présidents de jurys de la mention complémentaire de niveau 3 ;

- ARRÊTE -

Article 1 : Le jury d'admission de la mention complémentaire de niveau 3 Aide à domicile pour la session 2024 dans l'académie de Créteil, est ainsi constitué :

Président :

Monsieur Christian CILIA, professionnel

Vice-présidente :

Madame Sylvie LOTFI, enseignante

Enseignantes :

Madame Stéphanie FONTAINE PLATHNER

Madame Danièle LEPAGE

Madame Linda MARTINEZ

Madame Nacera BOUAKAZ

Professionnelles :

Madame Sandrine MONTFRONT

Madame Véronique LAFFON

Madame Delphine LARANGÉ

Madame Valérie WINTZ

Article 2 : La Secrétaire générale du Service interacadémique des examens et concours est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Arcueil, le 25 juin 2024.



Frédéric MULLER